ART. 43 N° **346**

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 480)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º 346

présenté par

M. Guedj, M. Aviragnet, M. Califer, M. Delaporte, Mme Rabault, M. Garot, M. David,
M. Baptiste, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Delautrette, M. Echaniz,
M. Olivier Faure, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul,
M. Naillet, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rouaux,
Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les
membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE 43

À l'alinéa 10, substituer au mot :

« mars »

le mot:

« décembre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli du groupe des députés socialistes et apparentés vise à supprimer l'avancement à mars 2023 (et non juin 2023) de l'entrée en vigueur de cet article 43 ; avancement introduit par le Sénat.